

Mesdames et Messieurs les Maires,

Depuis un an, Emmaüs 63 rencontre des difficultés à maintenir la collecte des textiles, dans un contexte de crise pour la filière (réduction des exutoires, concurrence entre seconde main et neuf en provenance de Chine...).

Une aide financière exceptionnelle de 100€/t avait été attribuée à Emmaüs 63 au second semestre 2024 par le VALTOM et ses 9 collectivités adhérentes pour un montant total de 65 800€.

Au début de l'année 2025, une nouvelle indemnité exceptionnelle avait à nouveau été attribuée par le VALTOM pour un total de 86 756 €, dont la moitié avait été prise en charge par les 9 collectivités (soit environ 3 700 € pour le SICTOM des Couzes).

En mai 2025, Emmaüs 63 a notifié son désengagement de la collecte des textiles à compter du 01/07/2025.

Les colonnes textiles implantées sur vos communes seront par conséquent prochainement retirées par Emmaüs 63.

Des démarches ont été engagées auprès du Relais afin de proposer aux usagers le plus rapidement possible, une possibilité de tri pour leurs textiles. Il est en effet primordial de conserver le geste de tri déjà acquis par beaucoup, permettant de limiter les volumes d'ordures ménagères incinérées au pôle Vernéa.

Dans l'attente de la mise en place de cette nouvelle solution, il est conseillé aux usagers de stocker leurs textiles, de considérer d'autres filières (Ressourceries, friperies...), d'envisager des alternatives de réemploi (chiffons...) ou de les déposer dans les colonnes du Relais présentes dans les déchèteries de Besse et de Montaigut-le-Blanc.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Président du SICTOM des Couzes,
Jean MEALLET.